

Fichiers de base - Constantes

- [Exercices](#)

Exercices

La première constante est l'exercice. Celle-ci permet de codifier les éléments généraux de l'exercice. Ce module est accessible uniquement au niveau Établissement,

Modification d'un exercice

Nom de la comptabilité: Association Statut: Ouvert

Exercice: 2023 du 01/01/2023 au 31/12/2023

Nomenclature: M22bis PC Etab Sociaux

Longueur des comptes: 10 Gestion des Périodes

Contrôle budgétaire Nomenclature bilan

Comptabilité analytique Nomenclature S.I.G.

Comptabilité auxiliaire Nomenclature résultat

Création des comptes généraux acceptée Nomenclature Groupes fonctionnels

Création des comptes auxiliaires acceptée Nomenclature bilan financier

L'exercice correspond à une année et il est borné avec une date début et une date de fin.

La nomenclature (information obligatoire) fait référence à une nomenclature de plan comptable. Il en existe par défaut 4

- M21 : Nomenclature 21
- PANC : Nomenclature ANC2019-04
- PCEM : Nomenclature Etab Médicaux
- PCEC : M22bis PC Etab sociaux et Médico-Sociaux privés

La longueur des compte est paramétrable entre 6 et 10 caractères. Pour les comptes auxiliaires, un préfixe de 2 caractères sera demandé. Et les comptes auront donc une longueur de 8 à 12 caractères.

Chaque établissement peut avoir

- Un Contrôle budgétaire
- Une Comptabilité Analytique
- Une comptabilité Auxiliaire

Chaque établissement peut autoriser

- La création des comptes généraux
- La création des comptes auxiliaires

Dans la cas contraire, il est fortement conseillé d'utiliser un plan comptable de référence.

Il est possible d'associer des nomenclatures pour les éléments suivants :

- Bilan
- SIG
- Résultat
- Groupes Fonctionnels
- Bilan Financier